

## SOCIÉTÉ MINIÈRE DU TONKIN, Lang-Hit blende, galène, calamine

Marcel Aimé PIERRON,  
administrateur délégué,  
puis président (1915-1921)

Né à Paris XVIII<sup>e</sup>, le 29 avril 1877.  
Marié en 1904 avec Régina-Anna-Augustine Orsos.

Polytechnique (1897).

Administrateur de la [Société électrique et mécanique d'Indo-Chine](#) (1905)

L'un des pionniers des découvertes minières au Tonkin.

Administrateur délégué de la [Société minière de Thanh-Moi](#) (1911).

Administrateur (avec Albert Butin) de la Société d'études de tramways en Indochine et  
pays circonvoisins (1911),

Exploitant des [Charbonnages de Phan-Mé](#) (1912),

Fondateur de la [Société indochinoise de recherches minières](#), à Haïphong (1913).

Président et administrateur délégué de la [Compagnie française minéralurgique](#) (sept.  
1915),

administrateur de la Société de Traitement des résidus métalliques (mai 1916),  
de la [Société française des mines d'étain de Képong](#) (Malaisie)(déc. 1916),  
de la Société française de l'Everite (juin 1917),

Administrateur délégué de la Verrerie à bouteilles de Cong-My,  
propriété de la [Société de recherches minières et d'études industrielles](#)

Administrateur des Briqueteries de Bonsecours, près Rouen (décembre 1918),  
de la Société foncière de Martigues (décembre 1918),  
et des Briqueteries d'Ermenonville (avril 1919).

Décédé en 1927.

### AU PALAIS

Audience de Tribunal correctionnel du vendredi 5 avril 1907  
(*L'Avenir du Tonkin*, 7 avril 1907)

M. Pierron, ingénieur, est prévenu d'avoir contrevenu à la police sur les chemins de fer pour avoir voyagé dans une classe autre que celle indiquée par son billet. Le prévenu fait remarquer que le procès-verbal qui lui fut dressé, le fut par M. Chaudessaix, sur les dires d'un agent indigène, Mais les faits ne se seraient pas passés tout à fait comme l'indique le procès-verbal.

Il reconnaît qu'un contrôleur indigène lui aurait demandé son billet pour le poinçonner et qu'il aurait refusé de le montrer, cet agent n'ayant aucun insigne pouvant faire connaître ses fonctions : Entre Bac-Ninh et Thi-Cau le contrôleur adjoint

Quêu, prévenu par son subordonné, monta dans le compartiment de 2<sup>e</sup> classe où se tenait M. Pierron et le pria de lui montrer son billet. L'inculpé s'y refusa. Il voulait auparavant connaître les qualités de Quêu, alla même jusqu'à vouloir qu'il lui montrât la décision qui le nommait contrôleur : c'était certes excessif.

Le contrôleur adjoint Quêu déclare qu'ayant appris par un de ses subordonnés que M. Pierron, possesseur d'un ticket de 3<sup>e</sup> classe, voyageait en seconde, s'était rendu auprès de lui et lui avait dit que pour simplifier l'affaire, il n'avait qu'à payer la taxe supplémentaire. Refus absolu du prévenu. N'ayant, comme il l'a fait remarquer au Tribunal, aucun droit pour obtenir de M. Pierron, qu'il lui donnât son nom et pour dresser procès-verbal, en arrivant à Phu-lang-thuong, il avait saisi entre les mains du contrôleur préposé à la sortie des voyageurs, le coupon de 3<sup>e</sup> classe de M. Pierron, tandis que ce dernier sortait tranquillement de la gare. Il avait fait ensuite un rapport qu'il axait adressé à son chef direct.

Quêu ajoute que lorsqu'il s'était adressé au prévenu, celui-ci lui aurait répondu : Oui, j'ai un billet de 3<sup>e</sup> classe, mais qui êtes-vous ? Il lui avait alors montré sa carte de service mais malgré cette carte, M. Pierron avait persisté dans son refus.

M. Mondy, chef des ateliers de Phu-lang-thuong, déclare qu'il était en train de causer dans un compartiment de seconde classe avec MM. Baud [Bault], Richardin, Desailles et Pierron. À l'arrivée du contrôleur, M. Pierron avait refusé de montrer son billet sans une pièce d'identité de l'agent.

M. le Procureur de la République demande à ce que l'affaire soit renvoyée à huitaine pour entendre un témoin qui avait été cité et qui ne comparaît pas à la barre.

---

(*Bulletin économique de l'Indochine*, janvier 1908)

[...] la mine de blende, de galène et de calamine de Lang-hit [...] produit de 15 à 20 tonnes par jour [...] pour le traitement des minerais de laquelle MM. Bault <sup>1</sup> et [Marcel] Pierron construisent en ce moment à Haïphong une usine où ils ont aussi l'intention de fabriquer du blanc de céruse, du blanc de plomb et autres produits analogues.

---

(*Annuaire générale de l'Indochine française* 1908, p. 243)

Usine pour le traitement des minerais. — MM. Bault et Pierron ont construit en 1907, à Haïphong, une usine destinée au traitement des minerais de zinc et d'étain et où ils comptent fabriquer du blanc de céruse et du blanc de plomb.

Mines de zinc. — La mine Métis, à Langhit, renferme des minerais de blende, galène et calamine, dont on extrait par jour 20 tonnes, qui sont traitées à l'usine d'Haïphong dont nous avons parlé.

---

La production minière du Tonkin en 1908 et les recherches minières au Tonkin et en Annam

(*Bulletin économique de l'Indochine*, juillet 1909)

D'un récent article intéressant publié par M. G. Trabant, dans la *Dépêche coloniale*, il résulte que :

---

<sup>1</sup> Gabriel Bault (1868-1936) : polytechnicien, inventeur des mines de Cho-diên. Voir encadré.

.....  
Ce sont les minerais de zinc (calamine et blende) qui tiennent de beaucoup la tête avec 9.229.633 kilogrammes. La mine de Trang-Da\* (Société Cadars et de Lapinsonie) a fourni, à elle seule, plus de 6.000 tonnes. Les 3.000 autres tonnes proviennent des mines de Lang-Hit (province de Thai-Nguyén, MM. Bault et Pierron) et de Lang-Nac, près de Thanh-Moi (M. Berniès).

---

1909 : CONSTITUTION EN SOCIÉTÉ  
AVEC LA PARTICIPATION DE LA SOCIÉTÉ BORDELAISE INDOCHINOISE  
ET DE SPEIDEL

---

## Charles Léon Joseph MÉZIÈRES, président

Né à Provins (Seine-et-Marne), le 26 octobre 1866.

Fils de Charles-Louis Mézières, avocat-avoué.

Marié en 1896 à Marthe Choisnel. Dont Charles (Hanoï, 1898-Dakar, 1945) et Marie-Jeanne, mariée en 1922 avec l'architecte Pierre Veber.

Élève du Collège Stanislas, à Paris.

Avocat à la Cour d'appel de Paris (nov. 1888).

Avocat à Haïphong (1891).

Avocat du Protectorat à Hanoï (16 février 1895).

Président de la [Société des courses de Hanoï](#).

En 1900, il dépose une demande de concession pour l'utilisation des eaux de la rivière du Song-Pho-Day en vue de l'[irrigation du haut Vinh-yen](#) au bénéfice de Gaston Choisnel, frère de Marthe, organiste, compositeur, cousin et associé de l'éditeur de musique Auguste Durand.

En 1903, le toit de sa maison d'Hanoï est emporté par un typhon.

Concessionnaire de la mine Georgette (15 mars 1910) et autres petites mines récupérées par la Société minière du Tonkin et la Société indochinoise de charbonnages et de mines métalliques.

Deuxième adjoint au maire de Hanoï (1910). Réélu en 1912 mais minoritaire après une campagne hostile de *L'Avenir du Tonkin* et du [marquis de Monpezat](#).

Président de l'Association amicale des anciens Tonkinois.

L'augmentation de ses honoraires est contestée par [Maurice Viollette](#) (1911).

Remplacé le 25 janvier 1919 par son frère Charles (1873-1931), lui-même remplacé le 17 mars 1926 par Mandrette.

Administrateur de la [Société des Laques indo-chinoises](#) à Boulogne-sur-Seine : Conseiller juridique à Paris.

Décédé à Paris XIV<sup>e</sup>, le 4 février 1930.

## La production et l'exportation des minerais du Tonkin en 1909 (*Bulletin économique de l'Indochine*, mars-avril 1910)

Nous ne saurions mieux faire que d'emprunter textuellement à l'excellente brochure, déjà citée, de M. Goubier, les détails suivants :

### Minerai de zinc

Sur les 1.022 tonnes exportées en 1909, voici quelle a été la participation des divers gisements en exploitation (tonnes) :

Mines de Trang-da (province de Tuyêñ-Quang)	7.161
<a href="#">Mines de Lang-hit et Bac-lao (province de Thaï-Nguyêñ)</a>	3.651
Mines de Loung-ro ou Deo-ro (près de Thanh-moi)	3.210

La Société minière du Tonkin constituée au capital de 1.000.000 de francs et qui est administrée par MM. L. Mézières<sup>2</sup>, président du conseil d'administration, [Marcel] Pierron, administrateur délégué, et la [Société bordelaise indochinoise](#), représentée par M. A. Granval, exploite les gisements de Lang-hit et de Bac-lao, situés à une vingtaine de kilomètres au nord de Thai-nguyén.

De même qu'à Trang-da, la calamine extraite de Lang-hit, et Bac-lao est formée de carbonate, mais ces derniers gisements renferment, en outre, plusieurs gîtes de plomb argentifère, dont une galerie à gangue quartzeuse, associée à un peu de blende qui contient de 1.500 à 1.800 grammes d'argent par tonne de plomb.

La société occupe un millier d'ouvriers indigènes et 17 employés européens, elle dispose sur place de six fours à calciner.

Les points d'extraction de Lang-hit et de Bac-lao se trouvent à environ 4 kilomètres de la rive gauche du song Cau, rivière qui, sur les deux tiers du parcours Lang-hit-Dapcau, n'est accessible qu'aux sampans indigènes.

Une ligne à voie étroite relie Lang-hit au song Cau ; il en est de même pour le gisement de Bac-lao, où une deuxième voie ferrée dessert un poste de tracteurs communiquant à une altitude de 800 mètres.

Une flottille de 150 à 200 sampans est affectée au transport du mineraï sur Dapcau, où après transbordement sur les chaloupes de la maison Roque, il est directement transporté sur Haïphong.

Le trajet de Lang-hit à Dapcau (80 kilomètres environ) par la voie du song Cau n'est pas sans présenter quelques difficultés, surtout durant la première partie du parcours jusqu'à Linh-dinh, près de Phu-da-phuc. Aussi la société se propose-t-elle de vaincre ces difficultés par la construction d'une voie ferrée allant rejoindre Phu-da-phuc et qui, ultérieurement, pourrait se poursuivre des plus utilement sur Phu-lo, pour aboutir à la station de Dong-anh (kilom. 22) sur la voie ferrée de Hanoi à Lao-kay.

Cette amorce sur la grande voie conduisant au Delta n'exigerait pas, pour son exécution, de grands moyens financiers et tout en permettant le développement immédiat de la région parcourue, l'on peut avoir la certitude que l'exploitation de ce *railway* ne manquerait pas de devenir très rapidement productive.

Les dernières sorties accusées par les gisements de Lang-hit et de Bac-lao, nous font prévoir pour 1910, une sérieuse augmentation au titre exportation.

---

<sup>2</sup> Charles Léon Joseph Mézières (Provins, 1866-Paris, 1930) : fils de Charles-Louis Mézières, avocat-avoué. Élève du Collège Stanislas, à Paris. Avocat à Haïphong, puis à Hanoï. Avocat-conseil du Protectorat du Tonkin (16 février 1895).

Marié en 1896 à Marthe Choisnel. Dont Charles (Hanoï, 1898-Dakar, 1945), qui succède à son père le 25 septembre 1919. Et Marie-Jeanne, mariée en 1922 avec l'architecte Pierre Veber.

En 1901, il dépose une demande de concession pour l'utilisation des eaux de la rivière du Song-Pho-Day en vue de l'irrigation du haut Vinh-yen au bénéfice de Gaston Choisnel, frère de Marthe, organiste, compositeur, cousin et associé de l'éditeur de musique Auguste Durand.

En 1903, le toit de sa maison est emporté par un typhon.

Deuxième adjoint au maire de Hanoï.

Président de la Société minière du Tonkin (1909) et des Laques indochinoises (1920).

## Joseph Louis Georges BARONDEAU, directeur

Né à Vandœuvre-lès-Nancy (Meurthe-et-Moselle), le 18 mai 1883.

Fils de Jean Baptiste Barondeau (1853-1915) et de Célina Ernestine Leclère (1855-1940).

Marié à Lyon VI<sup>e</sup>, le 30 septembre 1912, avec Yvonne Augustine Jeanne Aurélie Orsos (1894-1972). Dont :

— Jeanne Régina Marcelle Augustine Georgette (Hanoï, 9 oct. 1915-Saint-Cloud, 9 septembre 2000), mariée à Mondoubleau (Loir-et-Cher), le 11 septembre 1939, avec Pierre Georges Buttin, divorcée le 8 janvier 1988 ;

— et Georges Jean Marie (Hanoï, 10 mai 1919-Garches, 30 juin 2003), marié à Paris XVI<sup>e</sup>, le 29 avril 1952, avec Micheline Yolande Allaria.

---

Ingénieur des mines (Douai, 1904).

Chef d'exploitation des mines La Romanilla, à Vérédas, province de Ciudad-Réal (Espagne)(1907).

Contrôleur de 4<sup>e</sup> classe des mines de l'Indochine (avril 1909).

Directeur de la Société minière du Tonkin (zinc)(1910).

Administrateur de la [Société indo-chinoise de verrerie et de produits chimiques](#), à Cong-my (oct. 1921).

Directeur général des [Charbonnages du Đông-Triệu](#) (1923),

Marchand de charbon à Haïphong ([liste électeurs CCI Haïphong, 1925](#)).

Participant à la réception de la [mission économique japonaise](#) à Haïphong (fév. 1925).

Directeur de la [Société indochinoise des graphites](#) (1926),

Accorde une option aux [EWT](#) sur des périmètres au Laos (1926).

Accusé par Gayet-Laroche de tenter d'étouffer ses [gisements de chrome et nickel](#) du Thanh-Hoa (oct. 1927).

Aux Verreries d'Indochine à Cong-My ([liste électeurs CCI Haïphong, 1928](#))

Administrateur des [Charbonnages de Tuyén-Quang](#) (1928),

Administrateur de la Société des tuyaux et agglomérés centrifugés de l'Indochine ([Stacindo](#))(les deux avec Baffeleuf),

Exploitant des [eaux minérales de Vinh-Hao](#), près Phanthiêt (juin 1928).

Ingénieur conseil des [Mines d'or de Nam-Kok](#) (Laos)(1928-1929),

Cession de la mine « Julie » à l'armateur Bach thai Buoi ([Charbonnages de Bi-Cho](#))(déc. 1928).

administrateur de la [Société indochinoise de recherches et d'études minières](#) (au Laos), à Hanoï (octobre 1929).

administrateur de la [Société des Étains de Pia-Ouac](#) (Haut-Tonkin)(nov. 1929),

Ingénieur-conseil de la [Société minière de Pac-Lan](#) (1930) : or au Tonkin.

Témoin à charge au procès de [Gustave Demarteau](#) (nov. 1934).

Découverte d'un gisement de pétrole à Gi-Linh (Thanh-Hoa)(1936).

Demande d'une concession agricole de 150 ha environ, à Dong-ky, phu de Yên-thê, province de Bac-giang (juillet 1937), plantée d'abrasins et d'orangers (1941).

administrateur délégué de la [Compagnie indochinoise d'industrie minière](#) (juillet 1940) : mine de fer à Thai-Nguyên,

Invité à la réception du consul japonais Suzuki à l'[hôtel Métropole](#), Hanoï (oct. 1940).

administrateur de la [Compagnie des Chromes d'Indochine](#) (1942), à participation japonaise.

Participant à l'inauguration de l'[Institut culturel du Japon](#) à Hanoï (nov. 1943).

Administrateur après guerre de Maroc et Congo (avril 1947) et de l'Union française d'exploitations minières (Ufremine)(juillet 1949) à Casablanca,

Administrateur de [Gabon-Niari](#) à Dolisie (Congo Brazza).

---

Membre de la chambre de commerce de Haïphong (1926).

Membre du comité tonkinois de préparation à l'Exposition coloniale de 1931 (1929).

Délégué au Conseil des intérêts économiques et financiers du Tonkin (sept. 1936).

Décédé à Paris, XVI<sup>e</sup>, le 16 décembre 1949.

Ingénieurs  
NOMINATIONS  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 17 octobre 1910)

L. [sic : Georges] Barondeau (Douai 1904) a été nommé directeur de la Société minière du Tonkin, à Haïphong (Indo-Chine).

---

1911 (avril)  
Marcel PIERRON CRÉE LA SOCIÉTÉ MINIÈRE DE THANH-MOI  
(blende, calamine)

---

Ingénieurs  
NOMINATIONS  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 24 août 1911)

M. Hourdequin (Douai, 1906) a été nommé ingénieur à la Société minière du Tonkin, à Haïphong (Tonkin).

---

Cot (Yvon Eugène Jean Georges) :  
(Périgueux, 29 décembre 1886-Meschers, Charente-Maritime, 15 février 1965).  
Campagne du Tonkin (19 juillet 1908-25 juin 1911)  
Employé de la Société minière du Tonkin à Langhit (province de Thaï-Nguyen)(30 mars 1912),  
Agent de police à Haïphong (3 octobre 1912)  
(d'après son registre matricule).

.....  
Employé aux Grands Magasins réunis à Hanoï  
Gérant de l'Hôtel du Coq d'or à Hanoï, puis de l'Hôtel du Périgord à Haïphong.

---

CHRONIQUE DE HAÏPHONG  
AUDIENCE CORRECTIONNELLE  
(*L'Avenir du Tonkin*, 17 juin 1912)

Le tribunal correctionnel s'est réuni lundi matin, sous la présidence de M. Carlotti, M. Dupuich était au siège du ministère public.

La première affaire appelée est celle de M. Pierron, poursuivi pour homicide par imprudence. On se rappelle cet accident où M. Pierron tua, en automobile, un milicien, avenue Paul-Doumer.

M. le procureur de la République prononce un réquisitoire sévère, dans lequel on s'étonne de voir intervenir des considérations sur la fortune de M. Pierron.

Malgré une habile défense présentée par M<sup>e</sup> de Lansalut <sup>3</sup>, M. Pierron est condamné à 60 francs d'amende et aux dépens, la contrainte par corps étant réduite au minimum.

---

Ingénieurs  
NOMINATIONS  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 juin 1912)

M. Fiévet Léon (Douai, 1900), chef d'exploitation des mines de Lang-Hit, par Thai-Nguyen (Tonkin).

---

AU PALAIS

3<sup>e</sup> chambre civile et commerciale  
AUDIENCE DU VENDREDI 13 DÉCEMBRE  
(*L'Avenir du Tonkin*, 14 décembre 1912)

La 3<sup>e</sup> chambre civile et commerciale a siégé ce matin, à 8 heures, au Palais de Justice, sous la présidence de M. Toussaint de Quièvrecourt, assisté de MM. Mansencal et Clayssen.

M. Dubreuil siégeait au banc du ministère public.

La double instance Rabat contre Pierron  
et Pierron contre Rabat

Cette double instance fut plaidée devant la Cour le 22 novembre 1912 et l'arrêt a été rendu aujourd'hui

Rappelons, d'abord, brièvement, les faits de la cause qui intéresse M. Pierron, M. Rabat et le gouvernement général.

Aux environs de Thaï-Nguyen, à la surface du sol, des amas de minerai de zinc et de scorie furent découverts, il y a quelques mois.

M. Rabat prétendit que ces amas lui revenaient pour les avoir occupés le premier. Ce fait fut contesté par M. Pierron, qui soutient en outre que l'occupation de ces mêmes amas n'aurait pu conférer à M. Rabat aucun droit et que seul il pouvait prétendre en disposer, parce que ces amas étaient compris dans les périmètres de recherches de mines.

Qu'au surplus, l'on se trouvait en présence de gisements miniers et que s'il était nécessaire de faire trancher cette question, il en appellerait à l'équité du gouvernement général.

Le protectorat du Tonkin, intervenu dans le débat, limité primitivement à MM. Pierron et Rabat, revendiqua lui aussi la propriété des amas litigieux comme incorporés au sol et faisant partie du domaine, sans qu'on puisse les classer au rang des mine».

La valeur nette des amas était estimée à 80.000 fr.

La Cour, infirmant le jugement du tribunal résidentiel de Thaï-Nguyén, a déclaré recevable en fait l'intervention du Résident supérieur, les amas de zinc n'étant ni *res derelictæ* [chose abandonnée] ni produits concessibles.

H. M.

---

<sup>3</sup> Charles Le Gac de Lansalut (1873-1927) : avocat-défenseur à Haïphong (1899-1923), administrateur de sociétés, publiciste.

---

LANG-HIT  
(*L'Avenir du Tonkin*, 29 janvier 1913)

Autorisation. — La largeur du terrain que la Société minière du Tonkin est autorisée à occuper sur la rive gauche du Sông-Câu à Bac-Lao et à Lang-Hit, est fixée à dix mètres, et la redevance annuelle totale pour les deux occupations de Bac-Lao et Lang-Hit est fixée à la somme de cent vingt-six piastres.

---

CHRONIQUE DE HAÏPHONG

---

LA QUESTION DES FRETS  
(*L'Avenir du Tonkin*, 1<sup>er</sup> mars 1913)

La question du prix des frets commence à se poser sérieusement au Tonkin, où certaines denrées, certains produits ne peuvent pas supporter le renchérissement des cours actuels. C'est le cas notamment pour les minerais, qui deviennent de plus en plus un objet de gros trafic.

Alors, en effet, qu'en 1909 et 1919, le taux de fret pour des quantités de ce produit supérieures à dix mille tonnes, était de 20 francs pour l'un des deux grands ports d'importation, Dunkerque et Anvers, il fut porté, en 1911, à 22 fr. 50, en 1912 à 25 fr. pour Dunkerque, et 30 fr. pour Anvers, et actuellement les compagnies des Messageries maritimes et des Chargeurs réunis demandent 27 fr. 50 pour le premier et 32 fr. 50 pour le second, plus un surfret de 5 fr. pour le chargement en vrac. Or, ces augmentations ne sont pas dues uniquement, comme on pourrait le croire, à un renchérissement général des prix de fret, car elles sont beaucoup plus considérables que celles afférentes aux autres marchandises pour contrat de durée.

Cette situation n'avait pas été sans attirer depuis longtemps l'attention de la Société minière du Tonkin, et celle-ci, en prévision d'augmentations nouvelles, avait prié le correspondant à Hongkong du Comité central des armateurs de France, M. Lapicque, de signaler à ce groupement que des voiliers grands courriers pourraient trouver au Tonkin ou dans le Nord-Annam un fret de retour en minerais à des conditions très avantageuses.

Cette communication de M. Lapicque, le Comité central des armateurs la transmit à ses adhérents, mais elle souleva, de la part des Compagnies des Messageries maritimes et des Chargeurs réunis, une protestation dans laquelle celles-ci déclaraient avoir toujours fait face jusqu'alors aux demandes de tonnage qui leur avaient été adressées pour les transports de minerais, et qu'elles ne croyaient pas, dans ces conditions, qu'il y ait lieu d'apporter des modifications quelconques à un état de choses existant et qui paraissait donner toute satisfaction aux exportateurs.

Dans une lettre récemment adressée par lui à la Chambre de commerce, M. Pierron, apuré avoir rappelé ces faits et indiqué toute la genèse de l'affaire, s'exprime en ces termes :

Il est hors de discussion, pour toute personne de bonne foi, quelque peu au courant du marché des minerais, que l'exportation des minerais de zinc serait actuellement impossible si les cours du métal subissaient la moindre baisse, au taux de fret que veulent pratiquer les compagnies de navigation, et qu'il est de l'intérêt général de la Colonie et des exploitants de rechercher un fret par voiliers qui, malgré tous les

inconvénients qu'il présente, a, par contre, le gros avantage de procurer une économie de 14 francs par tonne pour une marchandise d'une valeur minime qui peut supporter un voyage de longue durée sans aucun inconvénient.

Il est hors de discussion également que tant les Messageries maritimes que les Chargeurs réunis n'ont pu jamais satisfaire aux demandes des exportateurs de mineraux, qu'en particulier cette année elles ont refusé du fret pour du mineraux de manganèse à des conditions raisonnables et que le maximum de tonnage de mineraux qu'elles peuvent accepter est de 3.000 tonnes par mois, que d'ailleurs les Chargeurs réunis ne desservent point Anvers.

J'avais fait savoir au siège social des Chargeurs réunis et Messageries maritimes, au cours de pourparlers en 1911 et 1912. que le prix de 25 francs était un maximum à ne pas dépasser pour le mineraux de zinc et que je ne pourrais plus leur confier de transports à un taux supérieur. C'est ce que les compagnies ont traduit en déclarant « qu'elles donnaient entière satisfaction à leur clientèle ». — J'avais d'ailleurs avisé les agences locales de ces Compagnies à fin octobre que je refusais de contracter pour 1913 au prix de 27 fr. 50.

Les communications des Messageries maritimes et des Chargeurs réunis au Comité des armateurs apparaissent donc comme sciemment inexacts.

Celle de M. P.-A. Lapicque au Comité central des armateurs de France, au contraire, était en tous points exacte : elle faisait suite à l'offre que j'ai faite de fournir à une compagnie pouvant desservir régulièrement l'Indochine 20.000 tonnes de fret sur Europe pour trois ou cinq années à partir de 1913, à la condition que le taux de fret ne dépasse pas 23 francs pour un port européen.

Afin de me permettre de documenter le Comité des armateurs sur l'exactitude des renseignements par lui reçus et communiqués à ses adhérents, j'ai l'honneur de vous prier, dans l'intérêt du développement du port d'Haïphong et afin d'obtenir si possible la création d'une ligne de voiliers réguliers pour exporter les produits de faible valeur que le Tonkin peut produire, de vouloir bien soumettre aux délibérations de votre compagnie une résolution tendant à déclarer que, en prenant acte de l'offre que fait la Société minière du Tonkin d'un contrat de 20.000 tonnes de frets de minerais sur Europe pour plusieurs années, elle croit qu'une ligne de voiliers longs-courriers trouverait chaque année des chargements de 20 à 30.000 tonnes de minerais à des taux variant entre 18 et 23 francs et que le port d'Haïphong est accessible aux voiliers munis ou non de moteurs auxiliaires.

Ainsi invitée à se prononcer, la chambre de commerce a confirmé qu'il sort annuellement du Tonkin vingt à trente mille tonnes de minerais et que le port de Haïphong est parfaitement accessible aux voiliers.

Verrons nous bientôt une ligne de navires à voiles desservir notre colonie ? La chose est à souhaiter dans l'intérêt de son commerce et de son développement minier.

---

Autorisation de remboursement  
(*L'Avenir du Tonkin*, 27 mars 1913)

Le remboursement à M. Pierron d'une somme de 1.000 francs, montant de droits versés deux fois pour permis de recherches de périmètres est autorisé par arrêté de M. le résident supérieur, en date de ce jour.

---

(*L'Avenir du Tonkin*, 6 avril 1913)

AUDIENCE CIVILE ET COMMERCIALE. — Ce matin, audience ordinaire du samedi sous la présidence de M. Béziat ; M. Thermes était au banc du ministère public.

M. Roux, architecte, réclame à M. Pierron, personnellement, diverses sommes pour honoraires dus pour la construction d'immeubles à Doson et à Haïphong.

Le même M. Roux poursuit la Société minière [du Tonkin] en paiement d'honoraires pour plans fournis et expertises d'immeubles.

M<sup>e</sup> Baffeleuf occupe pour M. Roux ; M<sup>e</sup> Gallois Montbrun pour M. Pierron et la Société minière.

Les deux affaires sont mises en délibéré.

Enfin, MM. Baud et Danet comparaissent en personne devant le tribunal pour l'éclairer sur les conditions dans lesquelles a eu lieu la scène qui a provoqué la rupture entre ces messieurs.

Le jugement sera rendu à une prochaine audience.

---

HANOÏ  
AU PALAIS

3<sup>e</sup> chambre civile et commerciale  
Audience du vendredi 11 avril 1913

Présidence : M. Fays. — Conseillers : MM. Mansencal et Clayssen. — Avocat général : M. Grilhaut-Desfontaines [Grilhault des Fontaines]  
(*L'Avenir du Tonkin*, 12 avril 1913)

.....  
À l'appel des causes, l'affaire Société Minière [du Tonkin] contre Champestève est retenue, pour plaidoiries.

H. M.

---

AU PALAIS  
Société minière du Tonkin contre Champestève  
(*L'Avenir du Tonkin*, 24 mai 1913)

Avant dire droit, la Cour ordonne la comparution personnelle des parties, à la diligence de M<sup>e</sup> Gueyffier et de M. Gallois-Montbrun.

---

L'industrie minérale de l'Indo-Chine en 1912  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 2 juin 1913)

ZINC  
Année 1912

Société des mines de Trang-Da	12.180 t. de calamine à 40-60 % Zn
	1.250 t. blende à 51 % Zn

Société minière du Tonkin	6.125 t. de calamine à 50 % Zn
	440 t. blende à 51 % Zn
Société des mines de Than-Mai	200 t. calamine à 56 % Zn
	1.195 t. blende à 59 % Zn
Société d'études minières du Tonkin	3.614 t. calamine à 45 % Zn
	700 t. mixtes à 26 % Zn
Société des mines de Yen-Linh Brizard	186 t. calamine à 40 % Zn
	515 t. mixtes à 40 % Zn
Total pour 4.487 hectares de concessions	28.377 t.

HANOÏ  
AU PALAIS  
(*L'Avenir du Tonkin*, 28 juin 1913)

Société minière [du Tonkin] contre Champestève

---

L'Exportation minière du Tonkin  
(*Les Nouvelles*, 24 juillet 1913)

Les exportations de minerais du Tonkin en 1912 ont légèrement décrue sur 1911, elles se sont élevées à 26.476 tonnes 503 kg, contre 28.819 t. 619 kg. Cette diminution a été causée par diverses transformations apportées à l'industrie minière et par les difficultés rencontrées dans le recrutement de la main-d'œuvre.

L'exportation minière du Tonkin est relativement récente, puisqu'en 1904, il n'était expédié que 5.468 kg. de mineraux. En 1905, le chiffre était de 35 tonnes 387 kg et depuis ce temps, les progrès ont été considérables : 1.670 t. en 1906, 4.735 en 1907, 9.389 en 1908 ; 14.276 en 1909, 19.118 en 1910, 28.819 en 1911 et enfin une légère diminution pour 1912. à 26.476 tonnes 503 kg. Ces exportations se divisent ainsi : zinc 25.181 t. 367 kg. ; antimoine 535 t. 805 kg. ; étain et wolfram, 281 t. 829 kg. ; cuivre 54.1. 967 kg. ; plomb, 116 t. 172 kg. ; divers 6 t. 363 kg.

Les deux principales destinations sont : Dunkerque. 15.786 t. 720 kg. ; Anvers 9.705 t. 420 kg. ; viennent ensuite Marseille, Le Havre et Londres..

Les minerais de zinc représentent 96 % du poids exporté. La Société minière du Tonkin participe pour : 10.230 tonnes de calamine et 2.190 tonnes de blende, d'une teneur de 50 % environ. La Société des mines de Trang-da a fourni 10.966 tonnes de calamine. La Société civile de Than-Moï : 520 tonnes de calamine et 1.190 tonnes de blende. Les minerais d'étain, tungstène et wolfram proviennent du massif du Pia Ouac. Ils représentent une sortie de 237 tonnes. Les résultats sont d'autant plus remarquables que cette région est dépourvue de moyens de communication et que les transports doivent s'effectuer par charrettes ou par chevaux jusqu'à Dong-dang.

Parmi les mines en exploitation, on faut citer :

La Société des mines d'étain du Haut-Tonkin, dont l'exportation atteint 103 tonnes.

La Société des étains et Wolframs du Tonkin : export 73 tonnes.

La Société des mines du Pia Ouac : export 30 tonnes.

Les mines de Tinh-tuc : 31 tonnes.

Parmi les autres minerais, il convient de citer l'antimoine, qui passe de 49 tonnes en 1910 à 719 en 1911 et 535 en 1912. Cette augmentation est due à la hausse des cours en Europe qui a fait activer l'exploitation.

L'avenir minier du Tonkin se présente donc sous un jour des plus favorables et l'essor qui s'est produit en quelques années promet de se continuer et de s'accélérer, surtout si les capitaux français se décident à lui venir en aide. De plus, les exportations pourront considérablement progresser lorsqu'on se sera décidé à améliorer les transports à l'intérieur du pays et lorsque les compagnies de navigation auront amélioré leurs services et réduit leur fret.

---

HANOÏ  
AU PALAIS  
3<sup>e</sup> chambre civile et commerciale  
Audience du vendredi 10 octobre 1913  
(*L'Avenir du Tonkin*, 11 octobre 1913)

Aucun arrêt n'est rendu et le délibéré reste prolongé pour les trois affaires :: ...  
Société minière du Tonkin contre Champestèle...

---



Coll. Olivier Galand

SOCIÉTÉ MINIÈRE DU TONKIN

Société anonyme au capital de deux millions de fr.  
divisé en quatre mille actions ordinaires de cinq cents fr.  
Siège social : 2, rue Francis-Garnier à Haïphong

TIMBRE D'ABONNEMENT

ACTION DE CONQ CENT FRANCS AU PORTEUR

Haïphong, le 21 octobre 1913

Un administrateur (à gauche) : Alexandre Granval

Un administrateur (à droite) : Pierre Briffaud

Alexandre GRANVAL, administrateur

Fondé de pouvoir de la [Société bordelaise indochinoise](#),  
puis de Marcillac et Guiraut, à Haïphong,  
administrateur de la Société minière du Tonkin,  
Administrateur délégué des [Vergeries d'Indochine](#),  
administrateur de la [Société indo-chinoise des graphites](#)  
détenteur pour l'Indochine du procédé de bouchage Herméticos,  
fondateur de la [Société des nuoc-mam authentiques garantis](#) (1934),  
administrateur de la Société indochinoise de gommage, à Djiring (1943).

THAÏ-NGUYEN

(*L'Avenir du Tonkin*, 27 février 1914, p. 5, col. 4)

M. van Vollenhoven\* visite la région. — Mardi dernier, le gouverneur p. i., accompagné par M. Jardin, son secrétaire particulier, et par M. Darles, chef de la province, a visité les mines de Lang-Hit.

---

(*Archives commerciales de la France*, 11 avril 1914)

Paris. — Modifications aux statuts. — Soc. anon. dite : Soc MINIÈRE DU TONKIN, 35, Martyrs. — Transfert du siège, 14, Vézelay. — 21 mars 1914. — *Journal Spéc. Sociétés*. (Pub. du 3 avril).

---

CONVOCATIONS

(*L'Information financière, économique et politique*, 27 juin 1914)

Société minière du Tonkin, assemblée extraordinaire, le 7 juillet. 15 heures, rue Vezelay, 14.

---

[CHARBONNAGES DE PHAN-MÉ](#) (province de Thai-nguyén)  
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1915, p. 75)

(amodiés à la Société minière du Tonkin).  
M. HOUZET, chef d'exploitation.

---

SOCIÉTÉ MINIÈRE DU TONKIN  
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1915, p. 80)

Société anonyme au capital de 2.000.000 fr.

2, rue Francis-Garnier, Haïphong.  
Siège social : 14, rue de Vézelay, Paris.  
Sièges d'exploitation : Lang-hit, Bac-lao, Mo-ba (province de Thai-nguyên).

MM. Marcel PIERRON, ingénieur à Haïphong, administrateur délégué ;  
A. BUTIN <sup>4</sup>, ingénieur à Paris.

PERSONNEL DES MINES

MM. BARONDEAU, directeur des exploitations;  
TACHOIRES <sup>5</sup>, caissier comptable.

Service médical

M. Docteur BOUTRY.

Service du jour

M. COSSIN, chef d'atelier,

Mine Métis

MM. [Léon] FIÉVET, chef d'exploitation ;  
DEVÈZE, maître-mineur ;  
BÉRARDI, —

Mine Lucie

MM. SUEL, chef d'exploitation ;  
PÉLISSIER, maître-mineur ;  
CADDEDU, mineur.

Mine Mo-Ba

MM. BÉRAUD, chef d'exploitation ;  
DUCHEL, surveillant ;  
CRISTIANI, —

Mine Phan-Mê (Charbonnages)

M. HOUZET, chef d'exploitation.

---

SOCIÉTÉ DE RECHERCHES MINIÈRES DE DA-CHONG  
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1915, p. 80)

Société anonyme au capital de 100.000 francs.

2, rue Francis-Garnier, Haïphong.

Siège d'exploitation :

Da-chong (province de Sontay)

M. Marcel PIERRON, ingénieur, administrateur délégué.

---

SOCIÉTÉ INDOCHINOISE DE RECHERCHES MINIÈRES  
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1915, pp. 80 et 101)

<sup>4</sup> Albert Butin : ingénieur ECP. Auteur d'articles dans *Le Génie civil*. Premier directeur général en 1898 et 1899 de la Cotonnière de l'Indochine et des Ciments Portland artificiels de l'Indochine à Haïphong. Atteint de paludisme, il rentre bientôt en France pour y diriger à Paris une maison à son nom spécialisée dans la ferblanterie, la tôlerie fine, les articles d'éclairage, les tuyaux flexibles. Administrateur de petites mines de manganèse et de fer dans l'Ariège (1907-1914). Ingénieur à Paris la Société minière de Thanh-Moi. Pourrait aussi avoir aussi été administrateur de la Société nouvelle des Éts Adt (articles en carton et pâte de bois), présidée par Octave Butin, dont il n'était ni le frère, ni le fils.

<sup>5</sup> Jean Bernard Tachoir : comptable, puis agent commercial de la Société minière du Tonkin, représentant à Haïphong des Charbonnages de Đông-Triệu, directeur de l'agence de Haïphong de Minerais et métaux, fondé de pouvoirs du Comptoir des charbonnages indochinois, administrateur de la Société indochinoise des bois de mine et de la Cie hôtelière indochinoise.

Société anonyme au capital de 100.000 francs.  
2, rue Francis-Garnier, à Haïphong.  
M. LAGAGE, ingénieur.

---

SOCIÉTÉ MINIÈRE DU TONKIN  
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1915, p. 101)

MM. Marcel PIERRON, administrateur délégué, 14, rue Vézelay, Paris.  
DUPUY, représentant à Haiphong.

Mines de zinc à Langhit, Mo-ba, et Bac-lao et charbon gras à Phan-mé  
Langhit fleuve

MM. BARONDEAU, ingénieur directeur des mines ;  
le Dr BOUTRY, chargé du service médical;  
TACHOIRES, comptable ;  
COSSIN, mécanicien.

Langhit mine

MM. [Léon] FIÉVET<sup>6</sup>, chef d'exploitation ;  
DEVÈZE, mineur ;  
BÉRARDI, —

Mo-ba

MM. BÉRAND, chef d'exploitation ;  
DUCHEL, mineur ;  
CADEDU, —

Bac-lao

MM. SUEL, chef d'exploitation ;  
PÉLISSIER, mineur ;  
CRISTIANI.

[102]  
Phan-mé

M. HOUZET, maître-mineur.

Transporteurs

MM. RAMARONI et GAUTHIER ;  
BOULLIÈRE.

---

Convoc. en A.G.  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 16 juin 1915)

21 juillet, 14 h. 1/2, extr. — Société minière du Tonkin.— Au siège social, 14, rue de Vézelay. — Ordre du jour : révocation d'un administrateur et d'un commissaire. ; nomination de deux commissaires suppléants et d'un commissaire titulaire ; modification aux statuts ; fixation de la date des assemblées ordinaires des exercices 1913 et 1914. — *Petites Affiches*, 3 juillet 1915.

---

<sup>6</sup> Léon Fiévet : plus tard directeur des Charbonnages de Tuyêñ-Quang.

Pour le développement économique des colonies françaises  
(*Les Annales coloniales*, 18 septembre 1915)

Nombreux signataires dont Marcel Pierron, adm. délégué de la Soc. min. du Tonkin

---

#### LE DÉVELOPPEMENT MINIER AU TONKIN ET LA PARTICIPATION ALLEMANDE

par le lieutenant SIRE,  
attaché au bureau militaire du gouvernement général de l'Indochine.  
(*Bulletin économique de l'Indochine*, n° 115, septembre-octobre 1915,  
p. 620-635)

#### ZINC

La Société minière du Tonkin, formée en 1909, également par M. Marcel Pierron et dans laquelle la maison Speidel et Compagnie représentait les intérêts allemands, exploite les trois gîtes de Lang-Hit, Mo-Ba et Bac-Lao, près de Thai-Nguyén, et en tire annuellement 10.000 tonnes environ de calamine et autant de blende.

La mine de Lang-Hit, la plus importante des trois, est située à 15 kilomètres de Thai-Nguyén. On s'y rend par une route terminée récemment et qui fut remarquablement construite par les soins et les efforts coordonnés de la société et de la résidence. La plate-forme est assez large pour permettre la construction d'une voie ferrée ultérieurement.

Les sommets de Lang-Hit avaient tous été écrémés par les Chinois ; les galeries de niveau sont en plein travail ainsi que quelques galeries souterraines allant jusqu'à 70 mètres de profondeur.

La production des mines de Thanh-Moi et de Lang-Hit, poussée cette année au maximum après bien des difficultés vaincues, dit assez ce que M. Marcel Pierron a fait pour les affaires minières de ce pays.

.....  
Les calamines du Tonkin, dans ces dernières années, ont été dirigées en partie sur Marseille, Bordeaux, Le Havre, Dunkerque, l'Angleterre et le Japon ; mais les plus grosses quantités allaient à Anvers, Hambourg et Brême. Elles [625] contribuaient ainsi à enfler la production du zinc métal des usines allemandes et belges grâce aux contrats passés par les maisons Beer Sondheimer et Co et Speidel et C° avec les mines de Thanh-Moï, Lang-Hit et Yen-Linh notamment, antérieurement au 4 août 1914.

---

SOCIÉTÉ MINIÈRE DU TONKIN  
Société anonyme au capital de deux millions de francs.  
Siège social : 11, rue Vézelay, Paris.  
(*Les Annales coloniales*, 30 octobre 1915)

La seconde assemblée générale extraordinaire tenue le 6 septembre 1915, à 14 h. 30, n'ayant pas réuni la moitié du capital social nécessaire pour délibérer valablement sur l'objet de la convocation, MM. les actionnaires sont convoqués en troisième assemblée générale extraordinaire au siège social, pour le 8 décembre 1915, à 14 h. 30, avec le même ordre du jour reproduit ci-après.

Modifications à divers articles des statuts et en particulier aux articles 31, 35, 38 et 41.

Les actionnaires désirant prendre part à cette assemblée devront déposer leurs actions au siège social avant le 29 novembre 1915.

Pour le conseil d'administration :

Le président : MARCEL PIERRON,  
97, boulevard Malesherbes.

---

Fonds d'archives Bruno Barraco,  
petit-fils de l'ingénieur des mines Jules Mittard  
(album photo familial)

© Association pour l'étude du Centre-Vietnam.

Transmis par Sunny Le Galloudec (9 mars 2024)



LANG-HITT FLEUVE : vue d'ensemble



LANG-HITT FLEUVE : magasins et bureaux.



LANG-HITT FLEUVE : l'embarcadère.



LANG-HITT FLEUVE : les fours et le dépôt de minerai.



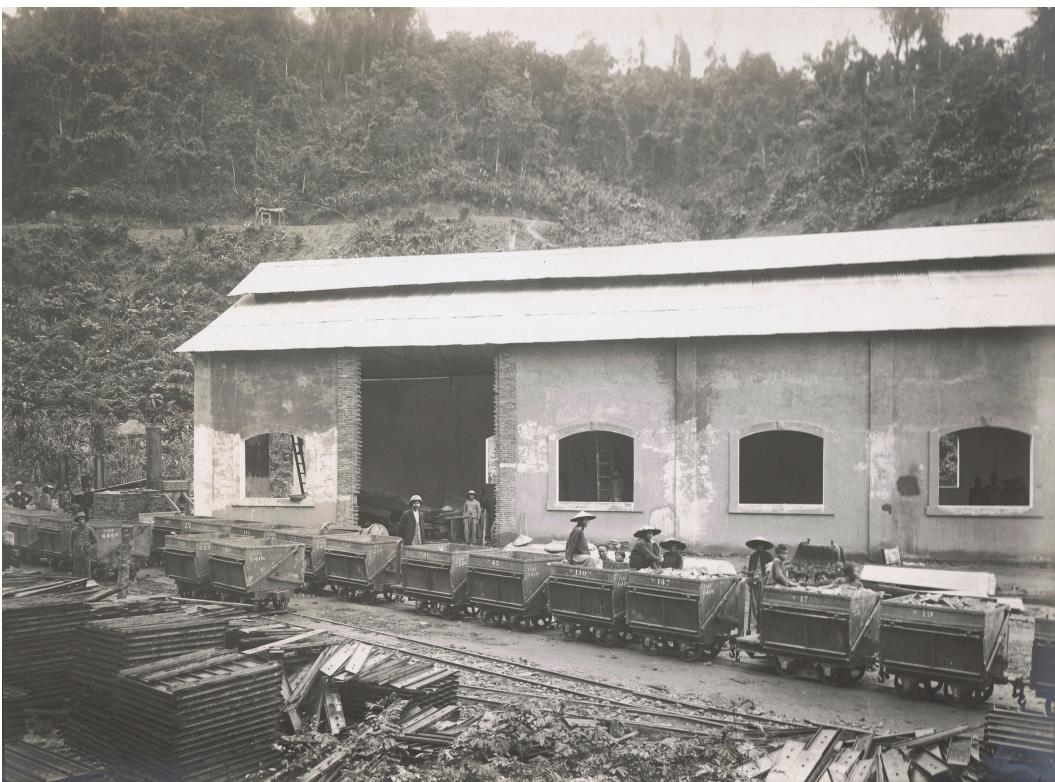
LANG-HITT FLEUVE : fours à calcination.



LANG-HITT FLEUVE : les ateliers.



LANG-HITT MINE : vue d'ensemble.



LANG-HITT MINE : usine de 250 HP en construction.



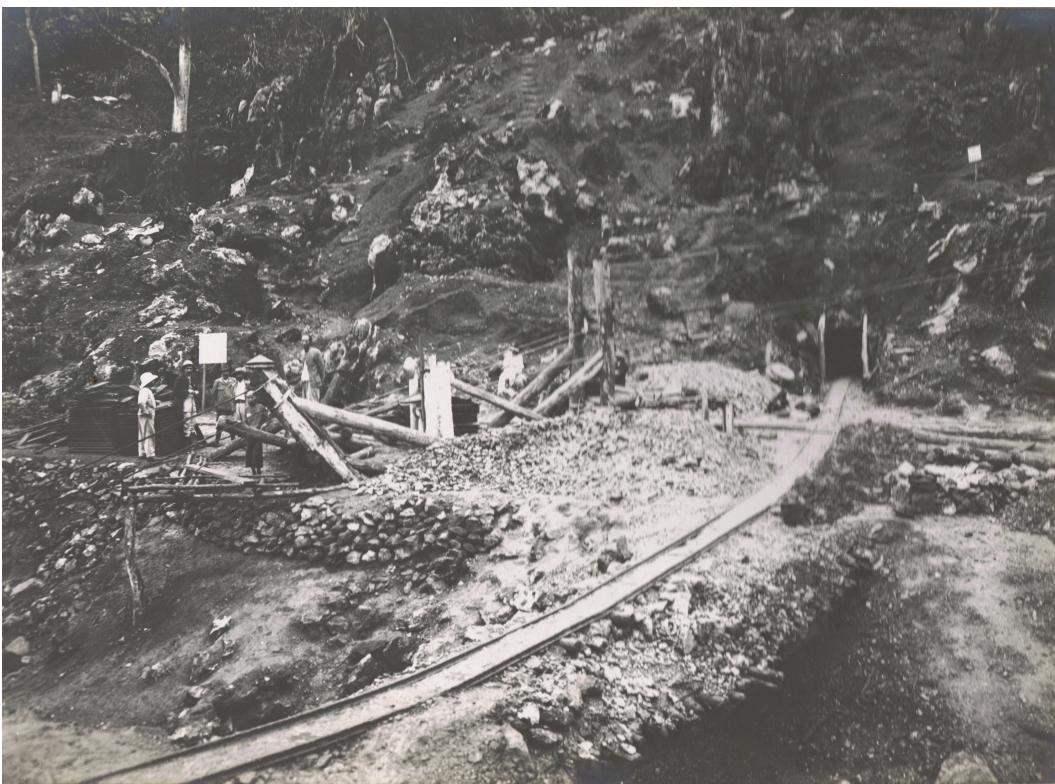
LANG-HITT MINE : 1<sup>er</sup> niveau.



LANG-HITT MINE : 2<sup>e</sup> niveau et descente du 3<sup>e</sup>.



LANG-HITT MINE : 2<sup>e</sup> niveau *bis*.



LANG-HITT MINE : 3<sup>e</sup> niveau - Arrivée du câble de Moba.



LANG-HITT MINE : 4<sup>e</sup> niveau.



Montée d'une locomotive (chaudière et châssis) à Moba.



Vue d'ensemble de Lang-Hitt - Mine prise de la plate-forme de Moba.



Tête du câble de Moba - Lang-Hitt.



Plate-forme de la voie de Lang-Hitt sur Moba.



MOBA. — Vue d'ensemble.



MOBA. — Habitations des employés - Plateforme en construction.



MOBA. — Le Village - La Boucle.



MOBA. — Personnel de la mine à Moba.



Bac-Lao. — Vue d'ensemble.



BAC-LAO. — 1<sup>er</sup> mamelon. - Vue Nord.



BAC-LAO. — 1<sup>er</sup> mamelon. - Vue Sud.



BAC-LAO. — « Le Cendrier ». — Niveau n° 1.



BAC-LAO. — Le village - Les fours.



BAC-LAO. — Le Montée des coolies aux chantiers.



BAC-LAO. — Le câble.



BAC-LAO. — Personnel de la mine.

1917 (août) : PARTICIPATION DANS LA  
SOCIÉTÉ D'EXPANSION FRANÇAISE EN EXTRÊME-ORIENT

---

LA FOIRE DE LYON  
PARTICIPATION DE L'INDOCHINE  
(*La Dépêche coloniale*, 29 mars 1918)

PARTICIPATION DE LA « LIGUE COLONIALE »

.....  
Voici quels furent les films produits :

.....  
Indochine. — Mines d'or de Bang-Min [Bong-Miêu], Industrie minière au Tonkin, Mines de zinc de Lang-Hit, Mœurs et coutumes annamites, Les Ruines d'Angkor, Hanoï, Saïgon, Pétrak Pêcheries sur les côtes d'Annam, En Annam, Culture et industrie du riz en Extrême-Orient, Mœurs et coutumes chez les Moïs, École d'enfants de troupes annamites, Incrustation de la nacre.

---

Les centres industriels du Tonkin et du Nord-Annam  
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 6 octobre 1918)

[...] Thai-nguyên se trouve au centre d'un district minier de première importance.

On y trouve en abondance le zinc, le fer et le charbon. Laissant en dehors de cette étude l'industrie minière, citons la fabrique de blanc de zinc annexée à la mine de zinc de Langhit [Minière du Tonkin\*]. Il est, d'autre part, depuis quelque temps, question de créer à Thai-nguyễn des hauts fourneaux, mais ce projet de M. Pierron a été remis à plus tard pour des raisons que nous ignorons ; une ligne de chemin de fer de 70 km. reliant Phan-me à Thainguyễn et au chemin de fer du Yunnan a été concédée à une compagnie, avec participation financière du gouvernement, en vue de ce développement industriel. [...]

---

(*L'Information financière, économique et politique*, 30 septembre 1919)

SOCIÉTÉ MINIÈRE DU TONKIN. — La Société va porter son capital de 2 à 5 millions, par la création de 1 million de francs d'actions, du même type que les actions actuelles, ayant droit, par privilège, à un intérêt cumulatif de 6 %, et de 2 millions de francs d'actions, dites ordinaires, ayant droit au même intérêt cumulatif après les actions privilégiées.

---



Coll. Olivier Galand

SOCIÉTÉ MINIÈRE DU TONKIN

Société anonyme au capital de 5.000.000 de fr.  
divisé en 20.000 actions ordinaires et 30.000 actions privilégiées de 100 fr. chacune

Siège social : 97, bd Malesherbes, Paris

TITRES FRANÇAIS 9 c. 100?

ABONNEMENT 75

ACTION PRIVILÉGIÉE DE CENT FRANCS AU PORTEUR

ENTIÈREMENT LIBÉRÉE

ayant droit à un intérêt cumulatif de 7 % (article 25 des statuts)

Un administrateur (à gauche) : Zavey

Un administrateur (à droite) : Marcel Pierron

Paris, le 25 novembre 1919

Impr. de la Banque et des Cies d'assurance, Paris

MODIFICATIONS

Société Minière du Tonkin

(La Cote de la Bourse et de la banque, 17 décembre 1919)

Modification aux articles 1, 2, 3, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 14, 15, 18, 19, 20, 21, 23, 24, 25, 26, 28, 29, 30 à 43, 44, 47, 48, 49, 51 à 55. Décision de l'assemblée extraordinaire du 5 septembre. — *Chronique industrielle* du 22 oct.

---

#### TONKIN

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1<sup>er</sup> décembre 1920, p. 501)

Les mines de zinc étant durement atteintes par le taux de la piastre, le gouvernement général a accordé une prime à l'export, d'une moyenne de 5 à 8 \$ la t. selon la teneur des minerais et le cours. Il a ainsi versé 600.000 \$, ce qui a permis d'écouler 250.000 t de minerai sur l'Europe depuis le début de l'année, soit plus de la moitié des stocks qui encombraient les docks de la chambre de commerce de Haïphong.

Le travail a repris dans plusieurs mines, notamment à Chodien et à Trang-da, mais pas encore à Lang-hit.

---

#### INDOCHINE

(*L'Information financière, économique et politique*, 9 août 1921)

SOCIÉTÉ MINIÈRE DU TONKIN. — L'assemblée extraordinaire du 23 août aura à examiner la situation de la société et à délibérer sur les mesures exceptionnelles qu'elle comporte.

---

#### TONKIN

(*L'Information financière, économique et politique*, 13 octobre 1921)

SOCIÉTÉ MINIÈRE DU TONKIN. — L'assemblée extraordinaire qui s'est tenue le 11 octobre a autorisé le conseil d'administration à demander pour la Société le bénéfice du règlement transactionnel.

---

#### INDOCHINE

(*L'Information financière, économique et politique*, 13 octobre 1921)

SOCIÉTÉ MINIÈRE DU TONKIN. — Cette société a été admise par jugement du 10 novembre au bénéfice du règlement transactionnel.

---

*Annuaire industriel*, 1925 [pas à jour : composition antérieure à 1922] :

MINIÈRE DU TONKIN (Soc.), 8, r. St-Georges, Paris, 9<sup>e</sup>. Cap. 5.000.000 de fr. Conseil d'admin. : MM. Briffaud [commissionnaire en douanes à Haïphong (AEC 1922), puis charbons et briquettes], A[lexandre] Granval, G. Barondeau, [Marcel] Pierron [révoqué en 1921], Lemoine [adm. Minière de Thanh-Moi], R[aymond] Piot [Distilleries de l'Indochine (SFDIC)]. Service technique : Dir. : M. G. Barondeau. Représentant à Haïphong : Joannes, ingénieur. (1-37595).

---



**Camille Henri BOELL, président**

Né à Wissembourg (Haut-Rhin), le 30 nov. 1862.

Après l'annexion de l'Alsace-Lorraine par la Prusse, il suit ses parents au Havre où ils deviennent de riches négociants.

Marié à une Dlle Élie-Berthet, fille d'un inspecteur général des Ponts et chaussées. Dont  
— Madeleine (Mme Robert E. Briggs, de New York),  
— et Robert (marié à Lucienne Schiff, Américaine).

Polytechnique (1880).

Chevalier (1904), puis officier (1912) de la Légion d'honneur comme ingénieur en chef du matériel et de la traction des chemins de fer de l'État,

Démissionnaire (18 décembre 1912).

Administrateur de la Société d'électricité de la région de Valenciennes-Anzin, des Ateliers de constructions électriques du Nord et de l'Est, Jeumont (1913) et des Forges et ateliers de la Longueville (1914)(groupe Empain).

Chef d'escadron d'artillerie (2 août 1914).

administrateur de la [Société minière de Thanh-Moi](#),  
de la [Société française des mines d'étain de Képong](#) (Malaisie)(déc. 1916),  
de la Société française de l'Everite (juin 1917),  
du Groupement des fabricants-importateurs d'amiant (juin 1918),  
des Briqueteries de Bonsecours, près Rouen (décembre 1918),  
et de la Société foncière de Martigues (décembre 1918),

Avis de décès : *Le Temps*, 23 novembre 1923.

AEC 1922-746 — Sté minière du Tonkin, 73, bd Haussmann, PARIS (8<sup>e</sup>)

Capital. — Sté an., f. le 10 sept. 1909, 5 millions de fr. en 50.000 act. de 100 fr. (sans act. d'apport) dont 30.000 privil. et 20.000 ordin. — Dette obligataire : 2 millions.

— Dividendes antérieurs à la guerre : 6 p. 100 net. Exercices 1915 et 1916, 8 p 100.

Objet. — Exploitations minières au Tonkin : mines de zinc de Lang-hit (prov. de Thai-Nguyen) et de charbon gras de Phan-Mé (même prov.). — Fabric. de blanc de zinc.

Imp. — Minerais de zinc (blende et calamine), charbon, blanc de zinc.

Conseil. — MM. Camille Boell, présid. ; Ernest Penin, Jean de Becker, Jean Astruc <sup>7</sup>, admin.

**SOCIÉTÉ MINIÈRE DU TONKIN**  
*(L'Information financière, économique et politique, 29 août 1922)*

<sup>7</sup> Jean Dorsan Samuel Astruc (Paris, 23 nov. 1880-Paris, 14 octobre 1957) : fils de Moyse Henry Astruc et Esther-Anne-Régine Astruc.

Frère de Noémie Marcelle Astruc, mariée à Alexandre Israël, publiciste, député radical de l'Aube (voir [Qui êtes-vous ?](#)), et de Pierre Astruc.

Marié à Germaine-Victorine-Jeanne Astruc. Dont Marcel-Jean-Claude (1924) et Janine (Mme Enoch).

Collaborateur pendant quinze ans de l'Agence Fournier (où officia aussi son beau-frère Alexandre Israël) et de diverses feuilles financières. Gros distributeur de publicité financière à Paris. Impliqué dans les scandales financiers des années 1929-1934 comme chargé du bulletin de la Bourse à la *Gazette du Franc*, de Marthe Hanau, et distributeur de la publicité d'affaires Oustric et Stavisky. Particulièrement généreux envers les feuilles à scandale.

Faute de quorum, l'assemblée extraordinaire du 26 août a été reportée à une date ultérieure.

---

COMPAGNIE MINIÈRE DU TONKIN  
(*Les Annales coloniales*, 11 octobre 1922)

En vue de l'apurement de tous les comptes sociaux, les actionnaires porteurs de titres anciens sont priés de se faire connaître au plus tôt : Paris, 8, rue Saint-Georges.

---

Société minière du Tonkin  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 25 octobre 1922)  
(*L'Information financière, économique et politique*, 26 octobre 1922 : résumé)

Une assemblée extraordinaire s'est tenue au siège social, 8, rue Saint-Georges, à Paris, le samedi 21 octobre 1922, à la demande d'un groupe d'actionnaires représentant plus de la moitié du capital social. Après lecture du rapport, l'assemblée a donné mandat au conseil de procéder à l'apurement de tous comptes sociaux et de poursuivre devant toute juridiction les responsabilités engagées. L'assemblée a, en outre, spécialement chargé le conseil de poursuivre toutes infractions pouvant résulter de la mise en circulation d'actions privilégiées nouvelles qui auraient dû servir à l'échange d'un certain nombre d'actions anciennes restées en circulations. À cet égard, il est rappelé aux actionnaires porteurs de titres anciens, l'intérêt qu'il y a pour eux à se faire connaître le plus tôt possible, au siège social, pour y faire établir leurs droits. Il ressort de l'exposé du conseil que la situation de la société paraît favorable au point de vue industriel, mais l'examen approfondi des comptes a révélé un excédent de passif d'environ huit millions n'apparaissant pas dans le bilan présenté par la précédente administration.

---

Société minière du Tonkin  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 19 janvier 1923)

Par jugement du 13 avril, la Compagnie est admise au bénéfice du règlement transactionnel aux conditions sommaires suivantes : remboursement intégral des créanciers ordinaires en 17 semestrialités à partir du 31 décembre 1924 ; prorogation du délai de remboursement au 1<sup>er</sup> juillet 1928 des obligations, réduction de leur taux à 6 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1923 et à 4 % pour les intérêts arriérés.

---

CHRONIQUE DE HAÏPHONG  
MARIAGES  
(*L'Avenir du Tonkin*, 22 mars 1923)

— Le mariage de M. Barth, Marie Joseph Pierre, employé à la maison Denis frères, domicilié Haïphong, avec mademoiselle Doumert, Augustine Louise, institutrice, domiciliée à Hanoï, aura lieu le 24 mars courant à 16 heures trente.

Les témoins seront : MM. Giqueaux Jean, directeur de la maison Denis frères, domicilié à Haïphong, et [Tachoires Jean, directeur commercial de la Société minière du Tonkin, domicilié Haiphong](#).

Nous adressons aux futurs époux nos meilleurs vœux de bonheur.

---

### QUE FONT LES SÉQUESTRÉS (*L'Œuvre*, 4 avril 1923)

On a beaucoup parlé, en son temps, de la question des biens allemands séquestrés et, souvent, ce fut pour déplorer les lenteurs ou même les partialités de certains liquidateurs. Peu à peu, cependant, la chose est tombée dans l'oubli, persuadé qu'est le grand public que toutes ces opérations sont enfin terminées. Cinquante-deux mois après la conclusion du conflit mondial, ce serait d'ailleurs tout à fait normal ; mais il paraîtrait que le grand public dans sa confiante naïveté, aurait encore une fois eu tort. Et la liquidation de certains biens séquestrés traînerait toujours, sans aucune raison apparente de nature à motiver un tel retard.

Trop de témoignages concordants nous parviennent pour que nous puissions douter du bien-fondé de cette assertion. Pour édifier nos lecteurs à cet égard, nous ne pouvons mieux faire que de leur citer un exemple.

Avant la guerre, la maison Beer Sondheimer, de Francfort, prêtait à un financier français, M. Marcel Pierron, une somme de 750.000 francs et recevait, en nantissement, 1.618 actions de 500 francs de la Société minière du Tonkin.

En 1914, ces 1.618 titres furent saisis et confiés à la garde de M. Gaubert, séquestre.

À la liquidation de ce séquestre, deux solutions se présentaient pour l'État français : ou M. Marcel Pierron remboursait sa dette et reprenait ses titres, ou bien M. Gaubert faisait mettre à l'adjudication les 1.618 actions Minière du Tonkin, comme on a fait pour quantité d'autres titres.

C'est la deuxième solution qui aurait logiquement, dû intervenir, car M. Pierron n'a jamais remboursé les 750.000 francs en question ; cependant, il n'en a rien été, ce qui est d'autant plus étonnant que les intérêts qu'on a laissés s'accumuler ont, ajoutés au principal, depuis longtemps dépassé la valeur du gage. En somme, il y a là de l'argent improductif que l'État a négligé et néglige encore de recouvrer.

Cette manière d'agir — ou plutôt de ne rien faire — ne paraît-elle pas bien curieuse, surtout à un moment où l'on fait tant d'efforts pour essayer d'équilibrer un budget réfractaire. Encore n'avons-nous cité qu'un exemple ! Mais nous avons tout lieu de croire que les cas de ce genre sont multiples. Vraiment, avant de songer à pourchasser les contribuables jusque dans leurs domiciles, on ferait bien de procéder d'abord à un examen approfondi des dossiers qu'on laisse dormir si complaisamment dans certains coins pourtant très administratifs. Ce ne serait certainement pas du temps perdu pour les « dénicheurs de fraude » de notre ministre des finances.

---

### Société minière du Tonkin (*L'Information financière, économique et politique*, 8 mai 1923)

L'assemblée du 12 mai examinera les mesures prises en vue d'assurer l'exécution du règlement transactionnel

---

COMPAGNIE MINIÈRE DU TONKIN  
(*Les Annales coloniales*, 17 mai 1923)

Cette société vient d'être admise au bénéfice du règlement transactionnel par jugement du tribunal en date du 13 avril.

La société devra procéder au remboursement intégral des créanciers ordinaires en dix-sept semestres, à dater du 31 décembre 1924. Elle a obtenu également la prorogation du délai de remboursement au 1<sup>er</sup> juillet 1928, des obligations ainsi que la réduction de leur taux à 6 % à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1923, et à 4 % pour les intérêts arriérés.

L'assemblée générale extraordinaire du 12 mai, a décidé de se réunir à nouveau le 9 juin prochain, n'ayant pas voulu prendre de décision au sujet des opérations relatives au règlement transactionnel et aux modifications à apporter à ce dernier.

---

L'affaire de la Société minière du Tonkin  
(*Les Annales coloniales*, 4 juin 1923)

Nos lecteurs connaissent l'affaire de la Société minière du Tonkin, domiciliée alors 99, boulevard Malesherbes dans laquelle le fisc s'est trouvé frustré de près d'un million — ne parlons pas des actionnaires.

Le préjudice ainsi causé au Trésor faisait partie de tout un ensemble de faits assez équivoques et déjà anciens, puisque c'est dès le 26 février 1921 que M. Pierron fut révoqué de son poste d'administrateur délégué de la Société minière du Tonkin par décision de l'assemblée générale des actionnaires grâce à la vigilance éclairée de M. Paul Simoni<sup>8</sup>, qui veillait à la bonne gestion de la société. D'ailleurs, c'est justement le fait que les actes reprochés à M. Pierron remontent aussi loin qui lui donne l'occasion à l'heure actuelle de jeter un certain doute sur l'exactitude des accusations portées contre lui. Aussi paraît-il nécessaire de remettre les choses au point, et de préciser qu'à l'époque où M. Pierron fut révoqué, sa culpabilité a éclaté aux yeux des actionnaires, comme le prouve bien leur verdict.

D'autre part, l'assemblée du 26 février 1921 qui détermina son sort fut constituée tout à fait légalement, contrairement aux allégations actuelles de M. Pierron. Des rapports officiels existent d'ailleurs qui le prouvent. Les titres représentés appartenaient tous à leurs détenteurs et ils étaient absolument valables et de cours légal.

Aussi aucun doute ne peut-il être jeté sur la manière dont fut obtenue la décision qui frappa M. Pierron. Étant donné la gravité des accusations qui pèsent contre lui, c'est là un point qui méritait d'être mis au clair.

---

L'AFFAIRE DE LA SOCIÉTÉ MINIÈRE DU TONKIN  
(*L'Œuvre*, 9 avril 1923)  
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 30 juin 1923)

Nous avons récemment attiré l'attention de nos lecteurs sur la lenteur avec laquelle se poursuivent certaines liquidations de biens allemands séquestrés. Par un exemple précis, celui de l'affaire Pierron, nous avons montré comment ces lenteurs aboutissaient quelquefois à frustrer purement et simplement l'État des sommes qui lui reviennent. Il ne nous semble pas sans intérêt de revenir aujourd'hui sur cet exemple, car il fait

---

<sup>8</sup> Paul Simoni (1863-1931) : ancien résident supérieur au Tonkin reconvertis dans les affaires.

vraiment ressortir sous un jour particulièrement édifiant la manière dont l'administration se laisse quelquefois escroquer par pure négligence de sa part.

Rappelons brièvement les faits. Avant la guerre, la maison allemande Beer Sondheimer prêtait à un financier français, M. Marcel Pierron, une somme de 750.000 francs et recevait en nantissement 1.618 actions de 500 francs de la Société Minière du Tonkin dont M. Pierron était administrateur-délégué. Ces titres furent saisis en 1914. et remis à la garde d'un séquestre. Après la guerre, M. Pierron ne put rembourser sa dette à l'État français qui s'était naturellement substitué à la Société allemande en tant que créancier. Il était donc logique de s'attendre à ce que les titres séquestrés fussent liquidés. Il n'en a cependant rien été et — ce qui est beaucoup plus grave — il est maintenant trop tard pour que cela soit encore possible.

En effet, le 24 octobre 1919, la Société minière du Tonkin votait la transformation de son capital social par échange de chaque action ancienne de cinq cents francs contre cinq actions nouvelles de cent francs. Comme M. Pierron, ainsi que nous venons de l'exposer, était administrateur délégué de la Société en question, il aurait été de la plus élémentaire honnêteté de sa part de prévenir le séquestre de cet échange. Aujourd'hui, en effet, les délais prévus pour celui-ci sont expirés depuis longtemps et, d'autre part, M. Pierron aurait vendu à des tiers les nouveaux titres de 100 francs non réclamés par le séquestre ! L'État, bon enfant, s'est laissé ainsi dépouiller de ses droits les plus formels.

Sans doute paraît-il logique que le séquestre intente une action contre l'auteur de ces agissements, c'est-à-dire M. Pierron. Mais un séquestre n'a pas capacité juridique, et les choses en sont là depuis trois ans. En conséquence, le résultat le plus clair de tout cela est donc une perte sèche de 900.000 francs pour le gouvernement français.

Vraiment cette histoire n'est-elle pas tout à fait navrante, surtout si l'on se place au point de vue — qui est le nôtre à tous — du contribuable. Seule une chose peut nous consoler quelque peu, c'est la légère pointe d'ironie qu'il y a à voir les pouvoirs publics incapables de récupérer les biens allemands saisis en France, au moment même où on envoie un imposant attirail militaire prendre de nouveaux gages en Allemagne !

---

### L'AFFAIRE DE LA SOCIÉTÉ MINIÈRE DU TONKIN (*L'Avenir du Tonkin*, 14 juillet 1923)

Nos lecteurs connaissent l'affaire de la Société minière du Tonkin, domiciliée alors 99, boulevard Malesherbes, dans laquelle le fisc s'est trouvé frustré de près d'un million — ne parlons pas des actionnaires. Le préjudice ainsi causé au Trésor faisait partie de tout un ensemble de faits assez équivoques et déjà anciens, puisque c'est dès le 26 février 1921 que M. Pierron fut révoqué de son poste d'administrateur délégué de la Société minière du Tonkin par décision de l'assemblée générale des actionnaires grâce à la vigilance éclairée de M. Paul Simoni, qui veillait à la bonne gestion de la société.

D'ailleurs, c'est justement le fait que les actes reprochés à M. Pierron remontent aussi loin qui lui donne l'occasion, à l'heure actuelle, de jeter un certain doute sur l'exactitude des accusations portées contre lui. Aussi paraît-il nécessaire de remettre les choses au point et de préciser qu'à l'époque où M. Pierron fut révoqué, sa culpabilité a éclaté aux yeux des actionnaires, comme le prouve bien leur verdict.

D'autre part, l'assemblée du 26 février 1921 qui détermina son sort fut constituée tout à fait légalement, contrairement aux allégations actuelles de M. Pierron. Des rapports officiels existent d'ailleurs qui le prouvent. Les titres représentés appartenaient tous à leurs détenteurs et ils étaient absolument valables et de cours légal. Aussi aucun doute ne peut-il être jeté sur la manière dont fut obtenue la décision qui frappa M. Pierron. Étant donné la gravité des accusations qui pèsent contre lui, c'est là un point qui méritait d'être mis au clair.

---

## 1923 (août) : REPRISE DE LA MINE LOUISETTE

Vu l'arrêté du 25 avril 1913 portant institution de la concession minière « Louisette » au profit de M. Piganiol, Jean, Auguste<sup>9</sup> ;

Vu l'acte sous seing privé en date du 20 novembre 1913 transcrit à la Conservation des hypothèques de Hanoï le 28 novembre 1913 Vol 85 n° 25 duquel il résulte que M. Piganiol Jean Auguste a cédé tous ses droits sur la concession minière « Louisette » à M. Gabriel Bault ;

Vu l'acte sous seing privé en date du 24-27 août 1923 transcrit à la Conservation des hypothèques de Hanoï le 1<sup>er</sup> mai 1924 Vol. 10/N n° 73 duquel il résulte que M. Gabriel Bault a cédé tous ses droits sur la mine précitée à la Société minière du Tonkin ;

---

(*Bulletin administratif du Tonkin*, 1935)

---

Société minière du Tonkin  
(*L'Information financière, économique et politique*, 25 août 1923)

Par décision du conseil d'administration en date du 18 août 1923, le siège social a été transféré 97, boulevard Malesherbes à Paris.

---

NÉCROLOGIE  
Camille Boell  
(*Le Temps*, 23 novembre 1923)

On annonce la mort. survenue après une courte maladie, de M. Camille Boell, ancien ingénieur en chef au corps des mines, officier de la Légion d'honneur. Les obsèques ont eu lieu le 22 novembre dans la plus stricte intimité. selon la volonté du défunt.

---

Verreries d'Indo-Chine [Indochinoise de verrerie et de prod. chim.\*]  
(*Le Journal des finances*, 21 décembre 1923)  
(*L'Information financière, économique et politique*, 23 décembre 1923)

Suivant des renseignements émanant de la société, elle a passé avec la Société minière du Tonkin des accords aux termes desquels, pendant une durée de quinze années, elle est assurée de la fourniture du charbon nécessaire à son industrie, aux conditions du client le plus favorisé, sans que le prix puisse être supérieur aux 2/3 du prix du charbon d'importation de qualité égale. Étant donné que la dépense de charbon entre pour 50 % environ dans le prix de revient des bouteilles, ces accords présentent un grand intérêt pour la Société française des Verreries d'Indo-Chine.

---

<sup>9</sup> Auguste Piganiol (Saint-Sanlin, Aveyron, 15 avril 1858-Dap-Cau, 14 avril 1922) : désigné par le sort pour l'infanterie de marine (1878), au Tonkin (1881), hôtelier, négociant, planteur, entrepreneur, propriétaire minier.

CHRONIQUE DES MINES  
La reprise des travaux à Langhit  
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 6 janvier 1924)

L'industrie du zinc ayant repris son activité, nos mines du Tonkin travaillent maintenant à plein rendement. L'exploitation de la mine de Langhit, en particulier, a repris depuis bientôt trois mois. Le gros de l'exploitation se trouve au gisement de Langhit même, où l'on travaille en profondeur, par 40 mètres en dessous du niveau de la vallée. On extrait actuellement environ 400 tonnes par mois de blende marchande et l'usine à blanc de zinc fournit à peu près cinq tonnes par mois.

Le nombre des ouvriers atteint actuellement 700. La plupart appartiennent à ce vieux noyau d'ouvriers que M. Barondeau avait su attacher au pays en leur procurant des rizières et des terres à cultiver et des installations confortables. Lorsque la mine cessa son exploitation, un grand nombre d'ouvriers restèrent dans le pays comme paysans. Voilà un des moyens de se procurer de la main-d'œuvre.

---

1924 : la Banque de l'Indochine consent un abandon de créances à la Société minière du Tonkin (Meuleau, *Pionniers en Extrême-Orient*, p. 351).

---

CHRONIQUE DE HAÏPHONG  
OBSÈQUES  
Henri Gollion  
(*L'Avenir du Tonkin*, 28 janvier 1924)

Barondeau, directeur de la Société minière [du Tonkin] ; Tachoires, de la même société

---

PROVINCE DE THAI-NGUYÊN  
Chef-lieu : Thai-nguyên  
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1925, p. I-69)

GAUSSEN, ingénieur des mines, Société minière du Tonkin à Lang-hit ;  
NIRAUT, ingénieur des mines, Société minière du Tonkin à Phan-mê ;

---

PRISE À BAIL DES GISEMENTS PAR  
LA SOCIÉTÉ INDOCHINOISE DE CHARBONNAGES ET DE MINES MÉTALLIQUES

---

Informations minières  
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 15 mars 1925)

Il vient d'être fondé, sous les auspices de la Société financière française et coloniale [SFFC], la Société indochinoise de charbonnages et de mines métalliques\* qui exploitera les gisements de la Société minière du Tonkin qui lui ont été donnés à bail. Il a été créé 10.000 parts qui ont été remises à la Société Financière.

---



Coll. Olivier Galand

SOCIÉTÉ MINIÈRE DU TONKIN

Société anonyme

au capital de 5.000.000 de fr.

divisé en 20.000 actions ordinaires et 30.000 actions privilégiées de 100 fr. chacune

Siège social : 97, bd Malesherbes, Paris

TITRES FRANÇAIS 9 c. 100?

ABONNEMENT 75

ACTION ORDINAIRE DE CENT FRANCS AU PORTEUR

ENTIÈREMENT LIBÉRÉE

ayant droit à un intérêt cumulatif de 7 % (article 25 des statuts)

Un administrateur (à gauche) : Alexandre Granval

Un administrateur (à droite) : Eugène Dumond <sup>10</sup>

Paris, le 26 mai 1925

Impr. de la Banque et des Cies d'assurance, Paris

SOCIÉTÉ MINIÈRE DU TONKIN

<sup>10</sup> Eugène Dumond : fondateur des Phosphates du Tonkin et administrateur de la S.N. des Phosphates du Tonkin, filiale de la SFFC.

(*L'Information financière, économique et politique*, 8 juillet 1925)

L'assemblée ordinaire de cette société, tenue le 4 juillet, a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1924, qui se solde par une perte totale de 14.501.424 fr. 38. Déduction faite des bénéfices bruts (3.679.036 fr. 05) et de la réserve extraordinaire (29.434 fr. 05), la perte ressort à 11 millions 632.054 fr. 67.

Le conseil, dans son rapport, expose qu'il ne lui a pas été possible d'arriver plus tôt à un redressement des écritures de la société et que les comptes de l'exercice 1924 seront soumis néanmoins, dans un avenir prochain, à l'approbation de l'assemblée ordinaire.

Les comptes arrêtés au 31 décembre 1923 reflètent pour la première fois exactement la situation active et passive de la société. À l'actif, les différents postes, dit le rapport, correspondent à des inventaires rigoureux, établis par le directeur de la société au Tonkin ; au passif, on a fait figurer tous les créanciers communs.

L'exercice 1923 a été marqué par une amélioration de la situation, notamment par la remise en ordre des comptes sociaux. Au point de vue de l'exploitation, le rapport signale que celle-ci reprend peu à peu de l'équilibre. Les aménagements et le matériel ne sont pas encore dans un état normal, mais ont été très améliorés. On a pu reprendre l'extraction des minerais de zinc suspendue depuis 1918-19. Quelques centaines de tonnes (760 tonnes environ, dont 750 de blende et 10 de calamine) étaient prêtes à sortir à la fin de l'exercice sous revue. L'extraction du charbon a conservé son allure intéressante, étant donné les moyens précaires d'exploitation dont a disposé la société. Le produit de la vente (22009 tonnes environ, dont 1.300 tonnes à Langhit) a laissé un profit brut de deux millions.

---

N° 1259. — Arrêté déclarant M. Eugène Dumond  
concessionnaire de la mine « Rey »  
(*Bulletin administratif du Tonkin*, 1925, p. 2349)

(Du 10 juillet 1925)

Par arrêté du Gouverneur Général p. i. de l'Indochine du 10 juillet 1925,

M. Eugène Dumond est déclaré concessionnaire de la mine « Rey <sup>11</sup> » définie ci-après sous réserve des droits miniers antérieurs que pourraient invoquer des tiers sur tout ou partie de la superficie de la concession, conformément à l'article 4 du décret du 24 décembre 1913.

La mine, d'une superficie de sept cent vingt six hectares quarante deux ares (726 h. 42), comprend les terrains situés à la fois à l'extérieur de la concession minière « Beta » instituée par arrêté du 11 mai 1923 et à l'intérieur du rectangle ABCD défini ci-après et figuré sur le plan annexé au présent arrêté, plan qui, joint à la demande du 7 avril 1924, a été vérifié et complété par le Service des Mines.

Le côté A B du rectangle ABCD, issu du sommet Nord A et orienté à cent cinquante grades (150 G) à l'Est du Nord vrai, a une longueur de deux mille cent mètres (2.100 m).

Le côté A D a une longueur de trois mille sept cents mètres (3.700 m).

Le point A a pour coordonnées géographiques :

Longitude : 115G01764

Latitude : 24024456

étant entendu que le signal géodésique « Nui Lang Mit » a pour coordonnées géographiques :

Longitude : 115G01289

---

<sup>11</sup> En mémoire de Paul Rey, entrepreneur et prospecteur minier

Latitude : 24G17890

[Mine cédée peu après à la Société minière du Tonkin, puis en 1927 à la Société indochinoise de charbonnages et de mines métalliques.]

---

Minière du Tonkin

(*Bulletin financier et économique de l'Indochine* [M<sup>me</sup> veuve Biétry],  
20 novembre 1925)

Au cours de 1923, l'exploitation du domaine minier a repris son équilibre. Des réparations ont été faites aux constructions, aux puits, aux galeries, aux machines. L'extraction des minerais de zinc a été reprise. Celle du charbon a laissé un profit brut d'environ 2 millions. Le solde débiteur a pu être ramené de 14.891.424,38 à 11.632.053,67.

---

AEC 1926/880 — Société minière du Tonkin (S.M.T.),  
97, boulevard Malesherbes, PARIS (8<sup>e</sup>).

Tél. : Laborde 00-40 et 00-41. — Télég. : Somikin. — © : Lieber, A. Z. 3<sup>e</sup> édit., Lieber 5 lettres.

R.C. Seine 211.654 B.

Capital. — Société anon., fondée le 10 septembre 1909, 5 millions de fr. en 50.000 actions de 100 fr. dont 30.000 privilégiées et 20.000 ordinaires. — Dette obligataire 2 millions. — Dividendes antérieurs à la guerre : 6 p. 100 net. Exercices 1915 et 1916, 8 p. 100. Perte totale, fin 1923 : 11.632.053 fr. (Société admise au bénéfice du règlement transactionnel le 13 avril 1923).

Objet. — Exploitations minières au Tonkin.

Conseil. — MM. Alexandre Granval, Deresse, Eugène Dumond, Émile Gué, Ravenet, administrateurs.

---

NÉCROLOGIE

M. MARCEL PIERRON

(*Les Annales coloniales*, 25 avril 1927)

M. Marcel Pierron est mort tragiquement à Colombes. Son nom reste intimement lié à de très grosses affaires indochinoises qu'il avait créées avec toute l'ardeur et toutes les qualités d'action, d'initiative et d'intelligence qui lui étaient propres. Elles n'avaient malheureusement pas réussi.

Nous adressons à sa famille et à son associé, M. Paul Simoni, président du Comité du commerce et de l'industrie de l'Indochine, nos sincères condoléances.

---



Coll. privée

SOCIÉTÉ MINIÈRE DU TONKIN

Société anonyme au capital de 5.000.000 de fr.  
divisé en 20.000 actions ordinaires et 30.000 actions privilégiées de 100 fr. chacune

Siège social : 97, bd Malesherbes, Paris

Droit B  
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
DU 12 JUILLET 1927

TITRES FRANÇAIS 9 c. 100?

ABONNEMENT 75

ACTION PRIVILÉGIÉE DE CENT FRANCS AU PORTEUR  
ENTIÈREMENT LIBÉRÉE

ayant droit à un intérêt cumulatif de 7 % (article 25 des statuts)

Un administrateur (à gauche) : Zavey

Un administrateur (à droite) : Marcel Pierron

Paris, le 26 novembre 1919

Impr. de la Banque et des Cies d'assurance, Paris

SOCIÉTÉ MINIÈRE DU TONKIN  
(*Le Journal des débats*, 15 janvier 1928)

L'assemblée du 13 janvier a approuvé les comptes de 1925, accusant une perte de 2 millions 369.137 francs, portant à 14.279.956 fr. le déficit total de la société.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1925, tous les titres miniers de la société ont été transférés à la Société indochinoise de charbonnages et mines métalliques, filiale de la Société financière française et coloniale.

---

SOCIÉTÉ MINIÈRE DU TONKIN  
(*L'Information financière, économique et politique*, 15 janvier 1928)

L'assemblée ordinaire tenue le 13 janvier, sous la providence de M. Émile Gué, a approuvé les comptes de l'exercice, se soldant par un déficit de 2.369.136 francs, venant s'ajouter au déficit antérieur de 11.910.819 trams, ce qui porte le déficit total à 14.279.956 francs.

Le rapport indique qu'en exécution des contrats passés le 15 octobre 1924 entre la société et la Société financière française et coloniale, la Société indochinoise de charbonnages et mines métalliques, filiale de la Société financière et coloniale, est entrée en jouissance des biens miniers de la Société à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1925.

D'autre part, au cours de l'exercice 1925, la Société a vendu aux enchères 30.000 actions non libérées des 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> quarts. Le produit de cette vente, soit 3.986.309 francs, a été consigné entre les mains d'un séquestre.

---

En octobre 1930, en règlement transactionnel, la société doit 877.696 piastres à la succursale d'Haïphong de la Banque de l'Indochine. Finalement, la perte sera réduite à 56.380 piastres en 1932 (Meuleau, *Pionniers en Extrême-Orient*, p. 384-5).

---

L'INGÉNIEUR DE MARTEAU  
comparaît devant le tribunal correctionnel de Hanoï  
sous la prévention d'infraction à un arrêté d'expulsion  
(*L'Avenir du Tonkin*, 13 novembre 1934)

À 8 heures, ce matin, le tribunal correctionnel de Hanoï, présidé par M. Cassagnau — le siège du ministère public étant occupé par M. le procureur de la République Narbonne ; greffier ; M. Ng dinh Long — s'est réuni en audience extraordinaire pour se prononcer sur le cas de l'ingénieur des mines de Marteau. Gustave, âgé de 56 ans, placé sous mandat de dépôt vendredi après-midi, et qui avait à répondre d'infraction à un arrêté d'expulsion pris contre lui par le ministre de l'intérieur le 4 décembre 1925, et qui lui aurait été notifié deux ans plus tard à Reims.

M. le procureur de la République :

— Je désire que le prévenu nous dise dans quelles conditions, il est venu en Indochine en 1916 et avec quel titre.

— Je suis venu, engagé par M. l'ingénieur Pierron, pour les mines de Phan-Mé.

Je ne me souviens plus de la durée de mon séjour, mais je puis dire qu'il a été très court.

— À votre arrivée, avez-vous rempli une feuille de renseignements

— Je n'en ai aucune souvenance.

L'interrogatoire en restera là, M. Demarteau ayant répété qu'il était de nationalité française, qu'il s'appelait bien de Marteau, qu'il n'avait jamais été condamné, qu'il s'agissait d'une autre personne que lui dans toute cette affaire et la preuve évidente en était que jamais l'arrêté d'expulsion — qu'on lui reproche aujourd'hui d'avoir enfreint — ne lui avait été signifié.

M. l'ingénieur Georges Barondeau, appelé à la barre, fera une déposition très catégorique :

— Je connais M. Demarteau, dira-t-il, car étant directeur des mines de Phan-Mê, il me fut envoyé en 1916 de Paris par M. l'ingénieur Pierron, alors directeur général de la société, avec un groupe d'agents. Son nom s'écrivait en un seul mot.

M. le procureur de la République Narbonne :

— Ces personnes avaient-elles été choisies par la société ou bien par le ministère du travail ?

— Par M. Pierron, répondra le témoin.

— Pendant le temps que Demarteau est resté à la mine, vous avez correspondu avec lui. Comment signait-il ?

— Demarteau correspondait fréquemment avec la direction et m'adressait plusieurs rapports par semaine ; il signait toujours sa correspondance *Demarteau*, en un seul mot.

— À votre connaissance, durant le séjour de Demarteau à Phan-Mê, y avait-il une autre personne du même nom ?

— Non.

— Au point de vue de sa nationalité, que pouvez-vous dire ?

— J'ai, dira M. l'ingénieur Barondeau, reçu Demarteau comme Belge. En même temps que lui, il y avait des Grecs, deux Russes, un ou deux Français réformés.

La feuille de renseignements signée Demarteau en 1916 étant remise au prévenu, ce dernier déclare qu'il n'a aucune souvenance d'avoir ni écrit ni signé cette feuille.

M. Barondeau, au contraire, déclare qu'écriture et signature sont bien de Demarteau.

.....  
H. de M.

---

*Annuaire industriel, 1938 [pas à jour] :*

MINIÈRE du TONKIN (Sté), Siège social : 97, bd Malesherbes, Paris, 8<sup>e</sup>. T. Lab. 00-40 et 00-41. Soc. an. au cap. de 5.000.000 de fr. — Conseil d'adm. : MM. Briffaud, A. Granval, G. Barondeau, Pierron [révoqué en 1921, décédé en 1927 !], R[aymond] Piot [SFDIC]. Service technique : Direct. : M. G. Barondeau. (1-35595).

---

SOCIÉTÉ MINIÈRE DU TONKIN  
(*L'Information financière, économique et politique*, 6 avril 1954)

Faute de quorum, l'assemblée extraordinaire du 2 avril, pour dissolution anticipée de la société et nomination de liquidateurs a été reportée au 29 avril.

---

ASSEMBLÉES DU 18 DÉCEMBRE  
(*L'Information financière, économique et politique*, 21 décembre 1954)

SOCIÉTÉ MINIÈRE DU TONKIN. — L'assemblée a prononcé la clôture de la liquidation.  
Il a été réparti aux actions privilégiées 47 francs net par titre.

---